

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS** (Département de l'Orne - Communauté d'Agglomération "Flers Agglo")

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 juin 2019 - Sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : 6 parcelles situées en centre bourg à proximité d'un ensemble scolaire et de la mairie cadastrées section **AB n° 266** (ancien bâtiment industriel avec présence d'amiante), **220, 267, 269** et **AC n° s 357 et 450**, le tout représentant une surface de 6 104 m².

PLU : Zone UAc du PLU.

PROJET : Projet de logements après intervention du fonds friches (démolition et désamiantage).

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 06 juin 2019 - Avis favorable
Densité : 10 logements/ha.

PROPRIÉTAIRE : SCI "la Ferrière" (Monsieur CORLET)

ÉVALUATION DOMANIALE : *Inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaines.*

IMPUTATION : **Compte n° 970 204 - LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS "Friche Corlet"**
Enveloppe projet : 10 000 €

ROUEN le 24 juin 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

02 JUL 2019
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Domitius LEFEBVRE